

ENGAGEMENT ADMISSION UNIVERSITE INTERNATIONALE ABULCASIS DES SCIENCES DE LA SANTE

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Numéro CIN :

Certifie par la présente que l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé (UIASS) m'a informé(e) de toutes les conditions et obligations relatives aux modalités et aux procédures d'inscription et de formation et avoir pris connaissance :

1. Des règles et des modalités concernant l'accès à l'UIASS, et atteste accepter l'article lié aux frais, notamment le non-remboursement des frais d'inscription et des frais de formation (*) ;
2. En cas d'admission au sein d'une des facultés publiques de médecine, de médecine dentaire ou de pharmacie après avoir finalisé mon inscription à l'UIASS, cet engagement sera annulé uniquement si une demande de remboursement est soumise à l'UIASS jusqu'au le 10/08/2024.
3. En cas d'arrêt volontaire de mes études à l'UIASS, j'ai le droit de récupérer mes attestations originales et toutes les pièces constituant mon dossier, à l'exception des frais d'accès à l'université, et ce conformément aux articles 71(**) et 230(***) du Dahir des Obligations et des contrats (DOC) ; l'arrêt de mes études est l'expression de mon unique propre volonté, et cela n'engage que ma seule responsabilité.

**Fait à
le**

Signature de l'étudiant

(*) Les frais d'accès à l'université sont de 120 000 dirhams, composés des frais d'assurance et d'inscription : 5 000 Dhs, frais de scolarité : 115 000 Dh, soit 120 000 dirhams.

(**) L'article 71 du DOC : « : Il n'y a pas lieu à répétition de ce qui a été payé pour une cause future qui ne s'est pas réalisée, lorsque celui qui a payé savait déjà que la réalisation était impossible, ou lorsqu'il en a empêché la réalisation ».

(***) L'article 230 du DOC : « Les obligations contractuelles valablement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites, et ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel ou dans les cas prévus par la loi ».